

## Edited by Foxit Reader Copyright(C) by Foxit Corporation, 2005-2010

### Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception 30 01 15

Dossier complet le 30/01/15

N° d'enregistrement

1. Intitulé du projet

Construction du nouveau Centre Hospitalier de Condrieu (69)

#### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

CENTRE HOSPITALIER DE CONDRIEU

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

Stéphanie DUMONT (Directrice)

RCS / SIRET

2 6 6 9 0 0 0 9 0 0 0 1 5

Forme juridique Etablissement d'hospitalisation

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

#### N° de rubrique et sous rubrique

#### Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique

n°36: Travaux ou constructions soumis à permis de construire, sur le territoire d'ne commune dotée, à la date du dépôt de la demande, d'un PLU ou d'un document d'urbanisme en tenant lieu ou d'une carte communale n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation environnementale

Le projet de construction du nouveau centre hospitalier de Condrieu est soumis à permis de construire; les travaux réalisés en une phase représentent la création d'une SHON (Surface Hors d'Oeuvre Nette) comprise entre 10000 et 40000 m². La commune de CONDRIEU est dotée d'un POS n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.

n°40: Aires de stationnement ouvertes au public. dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs.

La commune de Condrieu est dotée d'un POS n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation environnementale. L'aménagement extérieur prévoit d'accueillir plus de 100 unités de places de stationnement, 115 exactement.

#### 4. Caractéristiques générales du projet

### Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet se situe sur la commune de Condrieu sur le site de l'EHPAD du Vernon rue Pavie. Il consiste à réaliser la construction du nouveau centre hospitalier sur ce site avec pour but de regrouper les activités de l'EHPAD du Vernon déjà présentes avec celles du Centre Hospitalier situé actuellement rue Vaubertrand (toujours sur Condrieu). Suite à la construction du nouveau centre hospitalier, les déménagements de chacun des services existants seront réalisés, et le bâtiment de l'ancien EHPAD sera démoli.

La capacité actuelle de stationnement sur le site est d'une cinquantaine de places et sera augmentée pour atteindre 115 places pour les besoins du projet final.

Les travaux seront réalisés sur l'emprise du terrain où est situé l'actuel EHPAD, propriété du Centre Hospitalier de Condrieu.

La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

#### 4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de construire un bâtiment neuf permettant de regrouper sur le même site à la fois les fonctions hospitalières (situées actuellement sur un autre site au sein de la commune de Condrieu) et l'EHPAD. Le bâtiment existant situé sur le site du projet et accueillant aujourd'hui l'EHPAD sera démoli après la mise en service de la nouvelle structure.

La nouvelle structure permettra d'offrir aux résidents un meilleur confort de vie dans son établissement, de donner à son personnel de meilleures conditions de travail, et de réduire au maximum les contraintes de maintenance et d'entretien du bâtiment et des équipements.

# 4.3 Décrivez sommairement le projet4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le nouveau centre hospitalier et l'EHPAD seront regroupés en un seul bâtiment construit sur la partie vierge du terrain de l'EHPAD existant du Vernon, lequel sera détruit après emménagement dans les nouveaux locaux.

- Durée prévisionnelle: environ 2 ans à compter de février 2015 (le dépôt du PC est programmé fin février 2015, le démarrage des travaux en septembre 2015 et la livraison finale en avril 2017. La base vie se situera au sud de la parcelle).
- Description des phases: les travaux seront réalisés en deux phases lesquelles se dérouleront l'une après l'autre : construction du nouveau bâtiment et démolition de l'ancien. La première phase du chantier constituant la phase majeure (environ 17 mois) assurera la construction du bâtiment en forme de "8" qui sera bâti sur un rez-de-jardin partiel, un rez de chaussée et 3 niveaux. Le deuxième chantier durera environ 2 mois et prendra en charge la démolition de l'ancien bâtiment du site. Une base vie sera installée au sud de la parcelle pendant la durée des chantiers.
- Configuration du projet : La surface totale de la parcelle est de 13 875 m², avec une emprise au sol du projet de 3000 m². La structure du bâtiment sera en béton armé, constituée de poteaux, poutres et voiles supportant les planchers. Elle sera composée par ailleurs de 5 blocs indépendants avec joints de dilatation. Le chauffage sera assurée par 2 chaudière à gaz, dont 1 sera à condensation. L'électricité sera issu d'un poste de transformation privé HT/BT et secouru par un poste électrogène. Les gaz médicaux (oxygène uniquement) seront stockés dans des cadres de bouteilles. Par ailleurs, 3 pompes à vide seront installées dans un local dédié. Enfin, l'isolation sera intérieure et l'aspect économie d'énergie sera pris en compte avec une production d'eau chaude via des installations solaires, complétée d'une installation de type instantanée sur le réseau chauffage). La capacité de stationnement du site, initialement d'une cinquantaine de places sera augmentée à 115 places construites en partie sur l'emplacement de l'ancien EHPAD.

#### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les 5 niveaux prévus du bâtiment (3 niveaux plus un rez de chaussée et un rez de jardin) accueilleront les services suivants :

- RDJ (semi-enterré sur la moitié de l'emprise du bâtiment) : la cuisine (400 repas par jour), les locaux techniques, la pharmacie, la logistique générale.
- RDC: accueil principal, l'administration, les vestiaires du personnel, le service d'aide à domicile, 2 unités Alzheimer (14 lits), une salle à manger commune et une salle d'activité.
- R+1: une unité de médecine (20 lits), une unité de soins (35 lits), la salle à manger commune, les locaux infirmier et des soins.
- R+2 et +3: 63 lits d'EHPAD , une salle à manger commune, des locaux infirmiers et des soins.

In fine, 209 lits seront prévus sur le nouveau site (l'activité reste inchangée).

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administ La décision de l'autorité administrative dossier(s) d'autorisation(s).	rative(s) d'autorisation le projet a ve de l'Etat compétente en m	-t-II été ou se atière d'env	ra-t-il soumis rironnement	devra être jointe au(x)				
- Permis de construire - Travaux appartenant à la liste du tableau annex - Demande d'autorisation ou déclaration au titre de définition du projet ne permettent pas de dé mesure du possible, les eaux pluviales du parki manière à ne pas induire de risques supplément souterraines si les terrains sont perméables).	des articles L 214-et suivants du Code o terminer à ce stade si le projet sera so ng seront collectées et traitées avant ro ntaires sur les environs, de ne pas dét	le l'Environnem umis ou pas à sjet dans le mili ériorer la qualit	la réglementation leu naturel (le p	on IOTA. Toutefois, dans la oint de rejet sera étudié de				
4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli  - Permis de construire								
- i entris de constituire		22.10	mark today for the same property con-					
4.5 Dimensions et caractéristiques du pro		e l'opération -	préciser les u					
Surface Dans Oeuvre (ou SHON ou SDP) Surface Hors Oeuvre Brute Longueur/Largeur/Hauteur Caractéristiques de l'emprise du projet Emprise bâtiment Nombre de places de parking Nombre de lits Surfaces imperméabilisées Puissance électrique	Valeur  12 103 m² 14 753 m² 120 x 40 x 15 (hauteur moyenne)  120 x 40 m en R+3 115 places 209 lits 7 500 m² 630 KVa							
4.6 Localisation du projet								
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques <sup>1</sup>	Long. 4°	45 · 39 · E	Lat. 45 ° 27 · 34 " N				
EHPAD du Vernon Rue de la Pavie 69420 Condrieu	Pour les rubriques 5° a), 6° b) et Point de départ : Point d'arrivée : Communes traversées :	d), 8°, 10°, 18 Long ° _ Long ° _	3°, 28° a) et b	), 32°; 41° et 42°: Lat ° _ ' _ " Lat ° _ ' _ "				
<ul> <li>4.7 S'agit-il d'une modification/extension</li> <li>4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ou</li> <li>4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été au</li> <li>4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme</li> <li>Si oui, de quels projets se compose le</li> </ul>	uvrage a-t-il fait l'objet d'une étuc torisé ? me de travaux ?	A ULACATI	? C	Oul Non X Oul Non X				
				3				

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5	. Sensib	ilité er	ovironnementale de la zone d'implantation envisagée
5.1 Occupation des sols Quel est l'usage actuel des	sols sur	le lieu	de votre projet ?
La zone concernée par le projet e partage entre le bâtiment Vernon a	st actuell actuel, de	lement d es parkir	occupée par le bâtiment existant de l'EHPAD du Vernon. L'occupation du sol de la parcelle se ngs, de la voirie ainsi que des espaces verts.
Des habitations sont situées à pro	oximité. L	e site es	st entouré par des voiries, à l'exception du côté Sud-Est où le ruisseau d'Arbuel longe la parcelle.
Existe-t-il un ou plusieurs de concernés) réglementant l'o	occupa	nts d'u	urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme es sols sur le lieu/tracé de votre projet ?
d'approbation : Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet	Zonage dont la v non nuis L'aména	en date de la co ocation ibles et gement	d'Occupation des Sols (POS) approuvé le 10 avril 2000 et dont la dernière mise à jour a été du 23 mai 2012. Le POS n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.  Immune: projet situé en zone Uc ("zonage U" pour zone urbaine imédiatement constructible est l'habitat mais qui reste ouverte aux activités d'accompagnement et aux activités artisanales "indice c" pour un secteur Uc admettant les constructions de type pavillonaire ou collectif).  et l'extension des constructions existantes sont autorisés dans ces secteurs. Il n' y a donc pas de ffectation des sols.
environnementale ?  5.2 Enjeux environnementau	<b>x dans</b> it, par t	ia zono	oyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet
Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	X		Projet situé sur une ZNIEFF de type II "L'ensemble des vallons du Pilat Rhodanien"  Situé à proximité de deux ZNIEFF de type 1:  - Ravin de l'Alleau, à environ 300 m à l'Ouest  - Vallons en rive droite du Rhône entre Sainte-Colombe et Condrieu, à environ 550 m au Nord-Est  APB les plus proches " Ripisylve de Chonas-l'Amballan" et "Combe de Montelier" respectivement à 1,6 km à l'Est et 4,7 km au Sud  ZICO la plus proche à 8 km au Sud "I'lle de la Platière"
en zone de montagne ?		X	
sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
dans un parc national, un parc naturel marin, une éserve naturelle (régionale	(X)	·	Projet situé dans le Parc Naturel Régional du Pilat

(PPBE) du Rhône.

du secteur de 100m)

X

La zone de projet n'est pas concernée par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement

La zone de projet s'inscrit dans les secteurs affectés par le bruit en provenance de la voie

ferrée (catégorie 1: largeur du secteur affecté de 300 m) et de la RD 386 (catégorie 3 : largeur

ou nationale) ou un parc

sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas

en

cours

naturel régional?

échéant,

d'élaboration?

dans une aire de mise e valeur de l'architecture du patrimoine ou une zor de protection du patrimoir architectural, urbain paysager?	et le [		X
dans une zon humide ayant fait l'obje d'une délimitation ?	THIES	] 2	Pas de zone humide sur le site du projet. La ZH la plus proche est située à l'Est sur la berge gauche du Rhône à 1,6 km (en Isère).
dans une commun couverte par un plan d prévention des risque naturels prévisibles ou par u plan de prévention de risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé?	e es n xs X		La commune de Condrieu est soumise au risque d'inondation. Elle est donc concernée par un PPRi, le Plan de Prévision des Risques Naturels prévisibles Inondations du Rhône en aval de Lyon, de mars 1997.  La commune est également soumise au risque de transport de matière dangereuse par voie routières, voie ferrée et voie navigable.  Pas de PPRt sur la comune de Condrieu. Celle-ci est en revanche concernée par 2 établissements de communes voisines diisposant d'un PPRt (Plateforme chimique de Saint-Clair du Rhône et le CNPE de Saint Alban).
dans un site ou sur des sols pollués ?		X	D'aprés le site BASOL, le site de l'hôpital de Condrieu a été le lieu d'un déversement accidentel de fioul en 1992. Les mesures de protection et de réduction adéquates ont été mises en place permettant la levée en 1994 de toute surveillance de qualité des eaux.
dans une zone de répartition des eaux ?		X	La commune de Condrieu se situe en dehors de tout zonage selon la cartographie de décembre 2014
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine?		X	La commune de Condrieu dispose d'un captage AEP, le captage de "la Bachasse" localisé à 1,7 km au Nord-Est.  D'après le SCoT Rives du Rhône, le site du projet reste en dehors et à l'aval hydraulique du périmètre de protection du captage.
dans un site inscrit ou classé?		X	Le site ne s'inscrit dans un aucun site classé ou inscrit.  Le site inscrit le plus proche est situé à 1,1 km au Sud. Il s'agit du chateau Grillet et Pontcin (Sl393) sur la commune de Saint Michel sur Rhône.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?		X	Un seul site Natura 2000 est situé à moins de 5 km du projet. Il s'agit du SIC "Affluents rive droite du Rhône" localisé à 4,6 km au Sud du site du projet.  Les sites autres les plus proches sont localisés à des distances supérieures à 5 km:  - La ZPS "lle de la Platière" et le SIC "Milieux alluviaux et aquatiques de l'île de la Platière" à 8 km au Sud (les deux sites sont confondus).
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO?			La commune de Condrieu comporte 4 monuments historiques inscrits, chacun disposant d'un périmètre de protection de 500 m autour du bâtiment.  Le tènement du projet s'inscrit partiellement dans le périmètre de protection de "l'Hôtel de Villars et bâtiment dit l'Aumonerie", mais le bâtiment sera construit en dehors du périmètre. Plusieurs zones de présomption de prescription archéologique sont présentes dans le centre ville de Condrieu.

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

**6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences suivantes ?** Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaine	es de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		X	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	Le projet n'est pas de nature à modifier les écoulements souterrains.
essources	est-il excédentaire en matériaux ?	( <b>X</b> )		Lors des terrassements préalables, les volumes de déblais (estimés à environ 3000 m³) seront stockés sur le site à proximité immédiate et réutilisés par la suite en remblais. Environ 500 m³ de terre seront évacués vers des sites de dépôts appropriés.  Les déchets générés par la démolition des bâtiments existants seront triés et également évacués. Un diagnostic déchets sera réalisé en amont.
	est-il déficitaire en matériaux ?  Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		<b>(X</b> )	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	En phase chantier, toutes précautions seront prises pour ne pas dégrader la qualité de l'environnement physique naturel; les produits liquides tels que «huile de décoffrage, carburants», seront stockés sur des plateformes en caillebotis disposées sur bacs de collecte et de rétention; les bennes à béton seront lavées sur des plateformes de type «inclean-bennes» dotées d'un bac de collecte des eaux de lavage formant rétention et décantation; les feux seront interdits, et l'ensemble des déchets sera trié sur place et collecté dans des bennes dissociées par type.  Il s'agit d'une zone déjà occupée et anthropisée, les impacts seront donc limités.  A noter néanmoins la présence d'un comidor d'intérêt local à proximité immédiate représentée par le ruisseau de l'Arbuel et le Vernon. Le site est donc encadré à l'Est et à l'OUest par une continuité écologique. Bien qu'aucun travaux ne doivent se dérouler dans ce secteur, des précautions devront être prises pour limiter toutes perturbations.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	Bien que le projet s'insère dans des secteurs sensibles (ZNIEFF et PNR), il y aura peu d'influence sur ces zones compte-tenu de l'aspect déjà urbanisé de la zone et de l'existence du bâtiment sur le site.

21	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	3 1 2 3 4 1 3 1 1 3 1 1 3 1	382	1	
20 4 4 2 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	And the state of t	x	Le projet de construction de l'hôpital se réalise sur des parcelles déjà occupées par du bâti. Aucune autre consommation d'espace ne sera effectuée.	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?			3	
	Est-il concerné par des risques naturels ?		X	La majeure partie du site du projet est situé hors de la zone de l'aléa inondation (l'aléa s'arrêtant au niveau de la RD 386). Seule une bande de largeur minime longeant le ruisseau de l'Arbuel est soumis à un aléa modéré lors de la crue de référence. Le niveau bas de la construction sera calé pour échapper au niveau de la crue centenale	
		Engendre-t-il des risques sanitaires ?  Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	La mise en place d'un bâtiment neuf avec des équipements récents contribuera à supprimer la survenance de tout risque sanitaire.  Le projet n'est par ailleurs pas concerné par des risques sanitaires.
13.18	de	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		X	Le trafic lié à l'activité du CH du centre ville s'améliorera compte-tenu de la migration des activités du centre vers la périphérie. Ainsi, l'ambiance sonore sera de meilleure qualité.  A l'inverse, le surplus de trafic sur le nouveau site lié à l'extension des activités contribura à l'apport de nouvelles nuisances. Néanmoins, le site est inclu dans le secteur affecté par le bruit et lié à la RD 386.
et nuisances  Commodités de	Engendre-t-il des odeurs? Est-il concerné par des nuisances olfactives?		X	Le trafic supplémentaire générera des gaz d'échappement entrainant des odeurs en phase d'exploitation, et l'usage de certains produits en phase travaux pourra également induire des nuisances olfactives pour les riverains à proximité. Toutefois, la part de nuisances liée au surplus d'activité du CH semble négligeable par rapport à la circulation sur la RD 386 à proximité.	
Wight State of the		Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	Les activités de chantier ainsi que les camions de transports sont susceptibles de produire des vibrations perceptibles par les riverains situés à proximité des itinéraires empruntés par les camions. Ces nuisances seront assez limitées dans le temps et plutôt ponctuelles. A noter que certaines opérations peuvent présenter une gêne plus conséquente pour les riverains, et notamment lors de la phase de démolition. Ces activités ne seront toutefois que ponctuelles.

		Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X	Le projet venant en remplacement d'un établissement existant, il n'engendrera pas plus d'émissions lumineuses .L'éclairage extérieur des parkings orienté vers le sol sera privilégié dans le but de minimiser la pollution lumineuse et les nuisances aux riverains.
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	Ž	La phase de travaux pourra générer de la poussière liée aux activités de génie-civil (terrassement, déblaiement,) mais des mesures adaptées seront prises afin de limiter ces effets, qui demeurent toutefois temporaires.  En phase exploitation, à l'exception des rejets liés au trafic lié de transport de malade, des visiteurs et du personnel, aucun rejet polluant dans l'air n'est attendu.  Seule l'utilisation du groupe électrogène pourra induire ces rejets, néanmoins, il ne sera utilisé qu' exceptionnellement et sur du court terme en cas de coupure d'électricité.  Le projet venant en remplacement d'un établissement existant, il n'engendrera que peu de rejets supplémentaires	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	X	Le fonctionnement du CH engendrera différents rejets hydrauliques: - les rejets d'eau domestique liés aux activités humaines du centre qui seront rejetés dans le réseau communal; - les rejets d'eau liés aux eaux de ruissellement et pluviales récoltées sur le parking et les toits du bâtiment et rejetés dans le milieu naturel. Le projet venant en remplacement d'un établissement existant, il n'engendrera que peu de rejets supplémentaires	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X	Le projet est un bâtiment hospitalier à caractére résidentiel. Il est donc attendu que son fonctionnement engendre une production de déchets dangereux et non dangereux: les déchets non-dangereux et déchets inertes liés aux activités humaines du centre et des déchets dangereux et médicaux liés aux activités de soins.  La production de déchets du site sera supèrieure à celle d'avant mais ne dépassera pas en revanche la production initiale des 2 sites séparés (les activités ne changeant pas). En revanche, la mise en place de bâtiment et d'équipements nouveaux permettra d'optimiser la gestion et le tri des déchets.	
Cad	moine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?	X	<ul> <li>Le futur bâtiment s'insère sur une parcelle comportant déjà du bâti et déjà anthropisée.</li> <li>Le paysage ne sera donc pas impacté. Au contraire, la destruction de l'ancien batiment au profit d'un ouvrage plus récent améliorera le visuel du site.</li> <li>Le centre ville de Condrieu est concerné par une zone de présomption de prescription archéologique. Le projet n'est pas susceptible de porter atteinte à cette zone.</li> <li>Le projet s'inscrit en parti dans un périmètre de protection de MH, il peut être attendu des effets de co-visibilité. Ceux-ci sont toutefois atténués par la présence actuelle de bâtiment. Par ailleurs, bien qu'une partie de la parcelle s'inscrive dans ce périmètre, le bâtiment projeté est situé à l'extérieur du périmètre.</li> <li>Par ailleurs, le projet est intégré dans le PNR du Pilat, il est donc soumis au réglement du PNR et le projet doit être soumis à l'avis des architectes du Pilat.</li> </ul>
# W W V		Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	X	La zone du projet est actuellement occupée par un bâtiment présentant les mêmes objectifs que le futur bâtiment. Toutefois, le regroupement de deux structures sur un seul site va avoir pour conséquence d'augmenter les déplacements vers un seul endroit (mouvements du personnel, des malades et des visiteurs). En contre-partie, les déplacements vers le centre ville seront diminués.

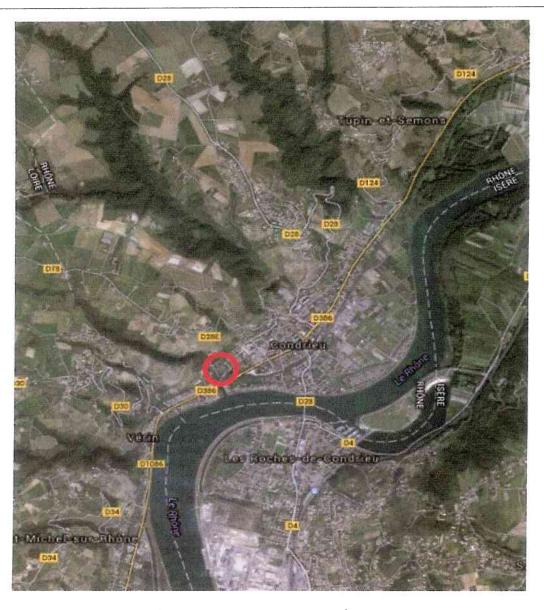
6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?  Oui Non X Si oui, décrivez lesquelles :
La consultation du site de la DREAL Rhône-Alpes et de la DDT du Rhône n'a pas indiqué la présence de projet ayant fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale sur la commune de Condrieu.  Les incidences du présent projet ne sont donc pas susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus.
6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?  Oui Non Si oui, décrivez lesquels :
7. Auto-évaluation (facultatif)
7. Auto-évaluation (facultatif)  Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.
Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou
Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.  Le projet de construction du nouveau Centre Hospitalier de Condrieu est un projet de reconstruction qui vient en remplacement d'un bâtiment de l'EHPAD existant et du regroupement avec les activités du centre hospitalier situé actuellement en centre-ville, dans un secteur sans enjeux

		8. Annexes	
8	.1 Annex	es obligatoires	
	er e e Per e e Per e	Objet Control of the	NO.
en di	L'annex	te n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	King X
2	Un plan d'extrait	de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir s cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	de vue,	mum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le e lointain ;	Post X
4	Un plan 18°, 28°	du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5 8	aérienne et 1/5 00	et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos es datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 00. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans cours d'eau;	X
V	euillez co	annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire mpléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que le quelles elles se rattachent	⊋s
		Obje <del>t</del>	
		e 6 _ PPRNi Vallée du Rhône Aval	
		9. Engagement et signature	
Je	certifie su	or l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus X	
	Fait à	Condrieu le. 29 janvier 2015	
Sig	gnature	69420 CONDRIEU Stéphanie DUMONT Directrice	



# Annexe n° 2 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact :

Plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16000 et 1/64000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe)



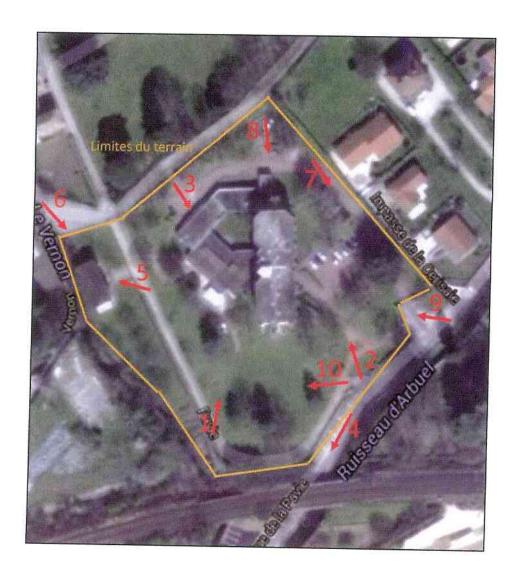
Plan de situation du projet au 1/25 000

CONSTRUCTION DU NOUVEAU CENTRE HOSPITALIER DE CONDRIEU Rue Pavie 69420 CONDRIEU



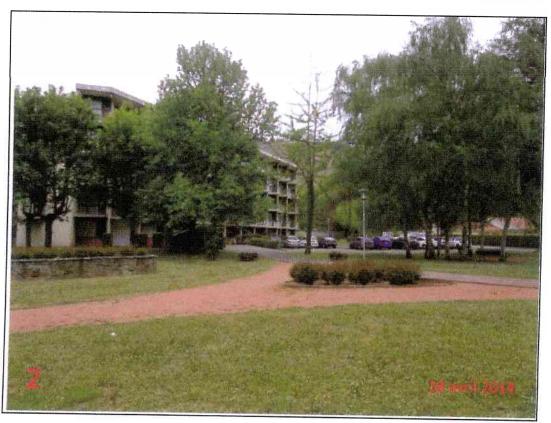
# Annexe n° 3 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact :

Photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain







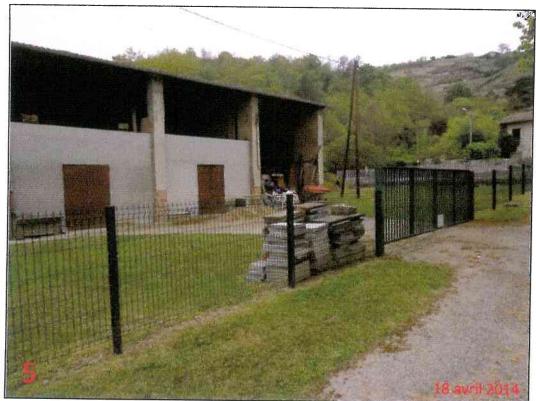










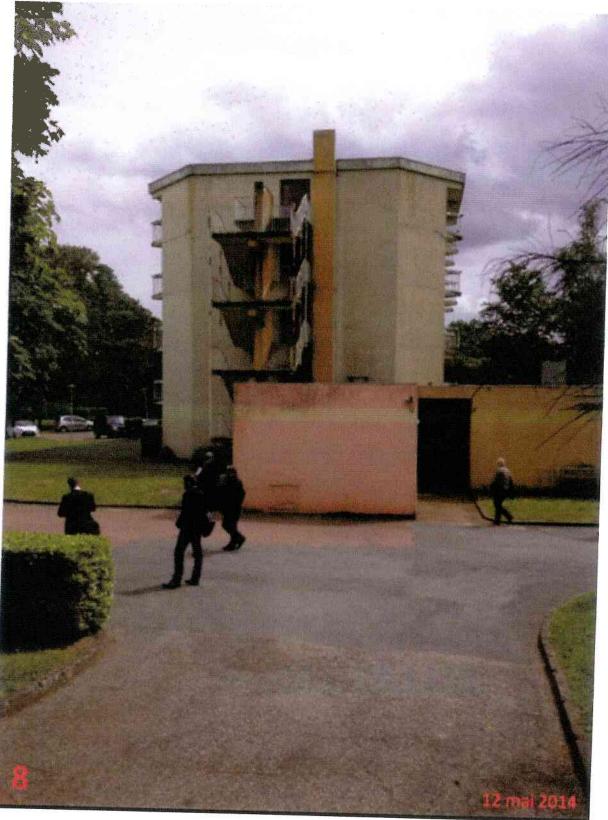
















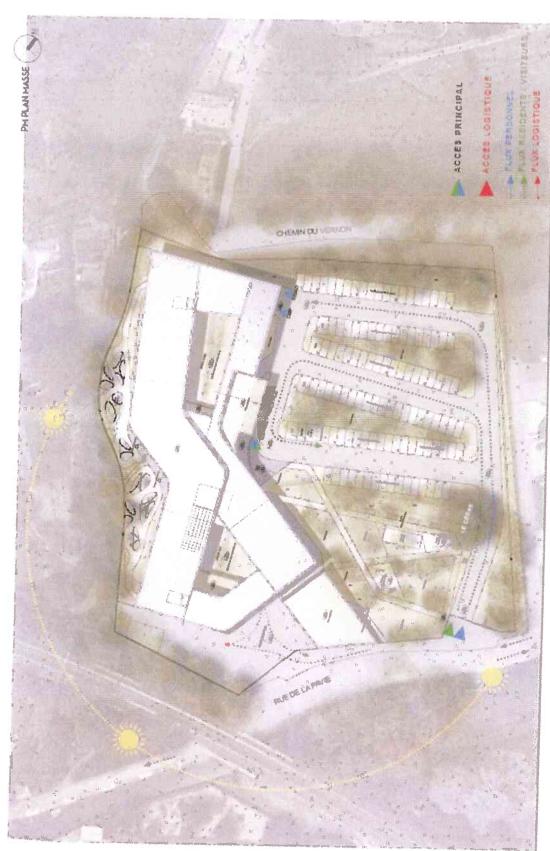




# Annexe n° 4 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact :

Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°,18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé





CONCEPTION-RÉALISATION DU NOUVEAU CENTRE HOSPITALIER DE CONDRIEU





# Annexe n° 5 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

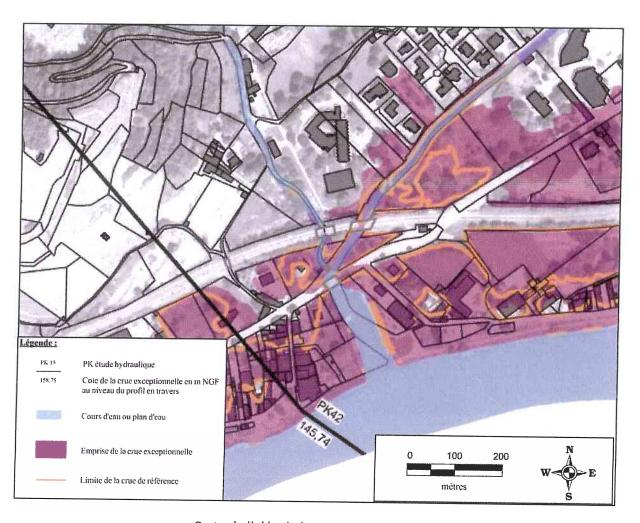
Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum)





# Annexe n° 6 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Autres annexes volontairement transmises par le maitre d'ouvrage ou pétitionnaire PPRNi Vallée du Rhône Aval



Carte de l'aléa de la crue exceptionnelle



### Carte de l'aléa de la crue de référence

